

Le gel des salaires vaut bien une grève

Calculez votre pouvoir d'achat, votre niveau de vie

Les 5 fédérations de l'énergie, dont FO Énergie et Mines, vous ont appelé à faire du 31 janvier une journée « entreprise morte », par la grève et tous moyens de mettre « bas les marteaux ». Le refus des employeurs d'ouvrir de réelles négociations sur le Salaire National de Base, dans un contexte où les fermetures de sites et les suppressions d'emplois se multiplient, représente une véritable provocation.

La politique de destruction des Services Publics de l'énergie nécessite que les salariés se dressent massivement. S'agissant des conséquences de cette austérité imposée par le 0 % du SNB, nous vous proposons de calculer votre pouvoir d'achat, votre niveau de vie.

Votre niveau de vie, c'est votre pouvoir d'achat rapporté aux personnes constituant votre foyer.

COMMENT CALCULER VOTRE POUVOIR D'ACHAT ?

Votre pouvoir d'achat correspond au revenu de votre ménage, déduction faite des cotisations sociales, des impôts directs et des dépenses incontournables (loyer, chauffage, téléphonie, internet, remboursement d'emprunts, etc.).

Quand vous soustrayez ces dépenses à vos revenus, vous obtenez votre pouvoir d'achat.

Selon l'INSEE, le calcul du pouvoir d'achat par **Unités de Consommation (UC)** permet de révéler une situation plus réaliste. Deux personnes vivant sous le même toit auraient moins de dépenses doublées, du fait que certains frais soient partagés, et n'ont donc pas les mêmes nécessités de revenu pour atteindre le même niveau de vie qu'un célibataire. Cela reste théorique.

DONNEZ TOUT SON SENS À VOTRE MOBILISATION LE 31 JANVIER :

Téléchargez la fiche de calcul au format Excel que nous vous proposons : remplissez les cases et votre niveau de vie apparaît en bas à droite !

http://www.fnem-fo.org/files/Tableau_FO_Calcul_niveau_de_vie.xls

Le gel des salaires vaut bien une grève

Calculez votre pouvoir d'achat, votre niveau de vie

En France, le niveau de vie médian était de 20 150 euros en 2014 (selon l'INSEE).

Le seuil de pauvreté est fixé à 60% de ce niveau de vie médian par l'institut, soient 12 090 euros annuels. Mais **l'INSEE rappelle que la pauvreté n'est pas uniquement monétaire** : on est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines normes de consommation ou de confort. **C'est ce que l'on appelle la pauvreté en conditions de vie.** Ce type de pauvreté se manifeste par des difficultés pouvant être rencontrées par les ménages, à savoir :

- Les contraintes budgétaires (taux d'endettement, fréquence des découverts bancaires).
- Les retards de paiement des factures incontournables, du loyer et des charges, des impôts.
- Les restrictions de consommation (le fait de ne pouvoir s'acheter des vêtements neufs).
- Les difficultés de logement (notamment, espace insuffisant rapporté au nombre d'occupants).

On est pauvre en conditions de vie lorsqu'on cumule plusieurs de ces difficultés.

Que FO Énergie et Mines affirme qu'**une majorité des agents des IEG subissent ces difficultés**, qu'un grand nombre se situe très probablement en deçà du niveau de vie médian n'étonnera personne : c'est un fait !

Le gel de nos salaires, lorsque nos loyers et les prix grimpent, aggrave la force de ce camouflet frappant la majorité des salariés. Le fait que cette décision soit concomitante aux décisions inconsidérées des employeurs et au climat d'austérité la rend d'autant plus inacceptable.

**LE 31 JANVIER, TOUS MOBILISÉS !
DÉFENDONS NOS SALAIRES, NOS EMPLOIS, NOTRE STATUT !**

AGIR, NE PAS SUBIR !